



# ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY.

*Qui Ordonne qu'il ne sera plus envoyé de Vagabonds, Gens fâchés, aveu, Fraudeurs & Criminels à la Louisiane; Que les ordres que Sa Majesté auroit pu donner à ce sujet seront changés, Et la destination desdites Vagabonds faite pour les autres Colonies François.*

Du 9. May 1720.

*Extrait des Registres du Conseil d'Estat.*

**L**E ROY étant informé que la Compagnie des Indes est en estat de faire travailler promptement à la Culture & au défrichement des Terres de la Louisiane, au moyen des Nègres qu'elle fournit aux Colons; Que d'ailleurs il se présente un grand nombre de familles François & Estrangères qui offrent de s'establir dans les Concessions que la Compagnie a accordées à differens particuliers; Que les Concessionnaires refusent de se charger des vagabonds & criminels qui ont été condamnez à servir dans la Colonie, parce que ce sont gens faiseants & de mauvaises mœurs, moins propres au travail qu'à